

CTDI du 8 février : quelques points positifs et d'autres négatifs...

Le CTDI du 8 février était réuni pour étudier entre autres concernant Provence :

(Présents toutes les OS)

1/Le PAE : pour la première fois depuis des années nous ne rendons pas d'emplois mais en gagnons...

-Ainsi le SRE supprimé par Moret et une OS (qui s'en défend maintenant !!!), en 2013 et maintenu en survie avec 2 agents grâce aux combats des autres syndicats, est renforcé en 2018 par l'arrivée 4 emplois (3 A, 1 B) pour en compter 6 au total. Des groupes de travail sur cette unité seront organisés courant 2018.

-Les BSI d'Avignon et Toulon gagnent 1 emploi chacune.

Toutes les OS se sont abstenues sur le PAE Global de ce fait !

2/ Le PAP : il est lui bien moins positif avec la poursuite du processus de fermeture d'Arles et du SRA.

3/ En annonces diverses :

- les travaux de la BSI de Fréjus devraient se terminer en fin d'année 2018

- concernant la rénovation de la DR d'AIX (étanchéité des toitures) un crédit exceptionnel a été obtenu ; il reste à effectuer les travaux ; espérons le plus vite possible !

DUERP Provence : il reste du boulot !

Le GT sur le DUERP 2018 s'est tenu le 21 février à Aix en Provence.

(Présents toutes les OS sauf la CFDT)

En préambule le DR a présenté le bilan des actions effectuées en 2017. Les crédits alloués étaient de 26715,40€ pour 268 agents, pour 2018 le budget prévisionnel est de 29833,07€.

Nous résumons ici les points principaux étudiés lors des deux parties de GT surveillance et OP/CO. Seuls les risques les plus élevés classés A ou B ont fait l'objet d'un examen.

1) Surveillance :

Les principaux problèmes sont liés :

- Au port du nouveau gilet pare-balles : la DR attend la nouvelle doctrine d'utilisation de l'arme longue !

En clair : c'est sœur Anne !!!

- Aux problèmes d'environnement sonore sur les points de contrôles autoroutiers. Le Dr va demander une étude à la DI sur l'utilisation des bouchons d'oreilles.

- Aux problèmes de stockage des boues sur le site de Brégaillon ; bien que non toxiques suite à analyse, le DR reconnaît leur caractère allergène. La médecine préventive doit œuvrer.

- Pour les locaux d'Avignon on en est au début de la recherche de nouveaux locaux. **Il était temps !**

2) OP/CO :

Les principaux problèmes sont liés :

- A la nécessité de reloger le SRE avec l'arrivée de 4 nouveaux agents espérée pour le 01/9/2018.

- A la nécessité de se pencher dès maintenant sur le relogement de la VITI/CI d'Aix suite à la fermeture de la RR en avril 2019.

- A des problèmes de réseau électrique dans les locaux des deux divisions d'Aix perchées sous la toiture.

L'inadaptation des locaux est manifeste. **Merci aux concepteurs du projet il y a quelque temps !**

Le 19 mars une nouvelle réunion est prévue avec les organisations syndicales afin d'examiner le plan d'action 2018 de Provence. C'est une première localement ; mais tout à fait normal !

Cherchez l'erreur !

-Tertio: une transition progressive avec affiliation successive: les droits dans l'ancien régime sont figés à un instant T et les personnes acquièrent ensuite des droits uniquement dans le nouveau régime. Au final, la pension est calculée comme si les assurés avaient été affiliés à deux régimes différents. C'est le modèle suivi en Italie.

C'est la méthode douce!

Choix politique:

Quel que soit le scénario retenu, plusieurs difficultés se posent. Il est nécessaire de reconstituer les droits acquis dans l'ancien système... Or l'historique des carrières reste mal connu pour les régimes qui n'en ont actuellement pas besoin pour calculer les pensions, en particulier la fonction publique, où seuls les six derniers mois de traitement comptent.



Autre problème lié à la transition: il faudra déterminer la façon dont on envisage de financer les conséquences du déséquilibre démographique lié au «papy-boom» sur le nouveau régime de retraite. En effet, le régime en comptes notionnels repose sur une condition d'équilibre par génération.

Au final, le choix sera éminemment politique.

Trois données pour comprendre l'ampleur du problème:

Au 31 décembre 2015 (source: ministère des solidarités et de la santé):

-16 millions de personnes qui perçoivent une pension de droit direct (17 millions avec la réversion et le minimum vieillesse).

-1 376 euros brut mensuels de montant moyen de pension.

-300 milliards d'euros de dépenses totales de retraite, soit 14,2 % du PIB

Source le Figaro du 09/02/2018



Foutage de G... ?

La Fonction Publique a réuni en groupe de travail les organisations syndicales représentées au CSFPE, sur le sujet des frais de déplacement et de mission.

L'UNSA n'a pas manqué de mettre en exergue les nombreuses difficultés soulevées par la réglementation en vigueur et l'insuffisance des barèmes de remboursement. Elle a demandé des évolutions réglementaires et financières permettant de mieux tenir compte des réalités rencontrées par les agents lors de leurs missions et déplacements.

Deux ou trois autres réunions devraient suivre! Mais pourquoi faire? On peut légitimement se poser la question! Vu le niveau de prise en compte des remarques des OS

Les points particuliers évoqués lors de cette première séance ont été les suivants :

- l'hébergement,
- les repas,
- le transport,
- l'indemnité kilométrique vélo,
- la prise en compte de la situation de handicap.

L'hébergement:

La DGAFP annonce des prix constatés de nuitée entre 60 et 70 € en province, 90 à 100 € sur Paris et les grandes villes. Elle constate des différences importantes de prise en charge entre les ministères, le taux de 60 € pouvant être modulé en fonction de situations particulières (grandes villes, saturation du marché, outre-mer, grands voyageurs...).



Les organisations présentes à la réunion ont contesté les niveaux de prix des nuitées avancés par la DGAFP. **L'UNSA a mis en avant son exigence de voir les taux de remboursement relevés pour les mettre en adéquation avec l'offre du marché.** Elle a insisté pour que l'ensemble des agents puissent

avoir accès à la réservation sur plate-forme, qui évite l'avance des frais.

Les repas:

Le remboursement forfaitaire des repas se monte à 15,25 € depuis 2002. L'indemnité est réduite de 50% lorsque l'agent a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif.

De nombreuses demandes ou remarques ont été faites sur le sujet : absence d'indemnité de petit-déjeuner lors d'une mission nécessitant un départ très tôt le matin, tarifs de restaurants administratifs plus élevés que l'indemnité réduite, indemnité trop faible surtout pour le repas du soir, délais de remboursement trop longs...

L'UNSA a mis particulièrement en avant les résultats d'un simulateur d'inflation, qui montre que le prix de la restauration a augmenté de 19% depuis 2002, et a demandé en conséquence une augmentation de la base de remboursement qui soit au minimum à ce niveau. Elle a également suggéré une évolution de certaines contraintes réglementaires (par exemple les strictes conditions d'heures de mission) qui se révèlent inadaptées pour le remboursement des repas.



Le taux de 15,25 pour les repas non revalué depuis 15 ans, est proprement scandaleux. L'Etat exploite ses fonctionnaires et douaniers qui doivent pour raisons diverses manger hors de chez eux et sont en mission pour leur patron! S'abriter derrière des contraintes budgétaires pour ne rien faire (voir in fine) est une honte!



Les frais de transport:

L'utilisation d'un véhicule personnel pour effectuer des déplacements professionnels est autorisée si l'intérêt du service le justifie (économie, gain de temps appréciable, absence de moyens de transport en commun...). Pour être indemnisé, il faut remplir un certain nombre de conditions (souscrire une assurance comprenant une garantie professionnelle, avoir l'accord de son responsable hiérarchique, présenter des justificatifs de frais de stationnement et de péage). L'indemnisation s'effectue sur la base d'indemnités kilométriques, dont le montant varie selon

la puissance du véhicule et la distance parcourue.

La DGAFP estime correct le barème de remboursement pour indemniser l'utilisation d'un véhicule personnel lors d'un déplacement.

Les interventions des organisations présentes ont porté sur la diminution des parcs de véhicules de service (cause importante de l'utilisation de véhicules personnels pour les missions), l'inadéquation du barème kilométrique de remboursement aux réalités, la nécessité de tenir compte des évolutions tarifaires des modes de transport ces dernières années...

L'UNSA a interrogé la DGAFP sur les raisons pouvant expliquer les différences entre, d'une part le barème de remboursement des frais kilométriques, d'autre part le barème kilométrique applicable par l'administration fiscale pour la déduction des frais réels en matière d'impôt sur le revenu. La DGAFP n'a pas apporté de réponse satisfaisante, tout en précisant que le gouvernement n'avait pas l'intention d'appliquer le barème « fiscal » au remboursement des frais kilométriques.

Tout cela est très loin de la réalité au ministère et en douane qui réduisent encore les remboursements en refusant les IKF dans la presque totalité des cas et en basant les défraiements sur un tarif transport en commun fumeux, inventé à la DGFP pour faire fonctionner Chorus. Là aussi c'est la honte !

L'indemnité kilométrique vélo:

Un projet de décret instituant une indemnité kilométrique vélo avait été présenté au CCFP en avril 2017 et adopté à l'unanimité.

Les organisations présentes au GT ayant demandé des explications à la DGAFP sur le fait que le décret n'est toujours pas publié, la DGAFP a indiqué que les ministères estiment les charges de gestion du dispositif trop lourdes et n'envisagent donc pas d'y adhérer. La DGAFP réfléchit en conséquence à un dispositif plus simple susceptible d'entraîner l'adhésion des employeurs.

Les organisations syndicales ont protesté contre un tel revirement et dénoncé la mise en avant par les ministères d'un motif fallacieux.



La prise en compte de la situation de handicap

L'UNSA a appelé l'attention de la DGAFP sur la nécessité d'arrêter des dispositions particulières en matière de frais de mission des agents en situation de handicap (par ex. la possibilité de dépasser le barème de remboursement si l'agent a besoin d'une chambre adaptée, la possibilité de prendre un taxi plutôt que les transports en commun, la prise en charge des frais d'un accompagnant...).

La DGAFP a indiqué qu'elle allait étudier cette question.

Au final, les organisations présentes à cette première réunion attendent de la DGAFP un état des lieux complet, un calendrier des réunions à suivre, ainsi que des propositions précises susceptibles de régler les difficultés soulevées.

La DGAFP a d'ores et déjà laissé entendre que, si les difficultés soulevées en matière d'hébergement pouvaient faire l'objet de propositions d'amélioration, le cabinet serait plutôt fermé pour ce qui concerne les niveaux de remboursement des repas et de l'indemnité kilométrique, arguant des contraintes budgétaires.

NDLR: si ce n'est pas se moquer du monde!



UNE NOUVELLE ALLIANCE SYNDICALE :

**Deux forces syndicales complémentaires, responsables,
déterminées et efficaces !**



Les fédérations UNSA Finances et CFE-CGC Finances ont décidé en ce début d'année 2018, de signer un accord électoral, pour se présenter ensemble aux élections du Comité Technique Ministériel des Ministères de l'Economie, de l'Industrie et des Finances.

Cet accord prévoit la constitution d'une liste commune UNSA / CFE-CGC pour le scrutin du 6 décembre 2018 pour le Comité Technique Ministériel.

Nos valeurs communes, républicaines et laïques, notre complémentarité sur les différents secteurs des deux ministères, mais aussi sur les différentes catégories de personnels, sont un atout et une force pour se présenter aux élections et représenter les personnels dans les quatre années à venir.

Deux forces syndicales complémentaires !

L'UNSA et la CFE-CGC sont complémentaires dans leurs actions. Si le champ d'action de l'UNSA couvre l'ensemble des agents, la spécialisation de la CFE-CGC dans la défense des personnels d'encadrement offre une efficacité accrue et une forte légitimité à l'alliance.

Mais c'est aussi et surtout nos analyses et pratiques syndicales très proches qui nous encouragent à nous présenter pour agir et défendre l'ensemble des agents et des cadres de ces deux ministères.

Nous constatons trop souvent que le syndicalisme radical et uniquement contestataire ne débouche sur rien et laisse le champ libre à l'administration.

Un syndicalisme apolitique, laïque et professionnel !

Les avancées sociales et salariales des dernières années sont le fruit du professionnalisme des organisations réformistes comme l'UNSA et la CFE-CGC, même si les acquis restent insuffisants.

Nous avons décidé d'unir nos forces pour proposer un syndicalisme d'engagement, apolitique, laïque, professionnel et indépendant pour travailler à obtenir des avancées concrètes au Minéfi.

Des enjeux qui nécessitent d'agir ensemble !

Face aux défis de l'avenir, notamment CAP22, nous ne pouvons laisser les agents et les cadres de nos administrations sans force syndicale de revendications, d'actions et de propositions, pour les défendre utilement et de façon responsable.

Nos deux fédérations s'engagent à travailler efficacement pour l'avenir des personnels de nos deux ministères.

L'UNSA et la CFE-CGC réaffirment le souci du respect des valeurs laïques dans les fonctions publiques, de la non discrimination, et de l'égalité des femmes et des hommes.

Elles feront dans les mois qui viennent des propositions pour améliorer les conditions de vie au travail, les rémunérations et les carrières des agents et des cadres de nos administrations.



Dernière minute: Un accord similaire vient d'être signé en douane entre l'UNSA DOUANES et la CGC. Il engage nos deux organisations sur les scrutins de décembre prochain et va permettre de lutter contre l'éparpillement syndical en étant rassemblé pour les 4 prochaines années face à l'administration sur nos valeurs communes.

A l'UNSA, je paye moins ! Comparez toutes les cotisations !

Désormais grâce à la réduction d'impôt ou au nouveau crédit d'impôt, la cotisation syndicale est aidée à hauteur de 66%.

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% de leur montant sauf pour les contribuables déclarant des frais réels, le montant de la cotisation syndicale est alors intégré à 100% dans les frais déclarés. Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

Exemple : je cotise 100€, je déclare cette somme sur ma déclaration d'impôt, je bénéficie d'une réduction de mon montant imposable de 66€. Cela me coûte finalement 34€ pour une année.

Vous pourrez comparer les cotisations d'autres organisations, souvent bien plus élevées, notre barème 2018 (ci-après) conduit les personnels aux plus bas revenus à payer, réellement, une contribution mensuelle égale à un café. Le tout pour une qualité de service efficace et dédiée aux agents avant tout

Cotisations 2018			
ACTIFS			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	22	7	0€58
Agents Berkani/Pacte	27	9	0€75
AC	65	21	1€75
ACP 2ème classe	78	26	2€16
ACP 1ère classe	85	28	2€33
Contrôleur 2	89	30	2€50
Contrôleur 1	95	32	2€66
Contrôleur Principal	101	33	2€75
Inspecteur	117	39	3€25
IR3	127	42	3€66
IR2	132	44	3€58
IR1	137	46	3€83
IP1/IP2	144	48	4€
DSD2/DSD1	154	51	4€25
DI/DR/DF	175	58	4€83
Administrateur civil	218	74	6€16
RETRAITÉS			
Catégorie C	33	11	0€91
Catégorie B	40	13	1€08
Catégorie A	46	15	1€25

Section Régionale UNSA Douanes de Provence

Téléphone :- 06.01.76.18.18 – 06.29. 76. 15. 60

Courriel : roude.unsa@bbox.fr

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de PROVENCE

Journal imprimé au local UNSA Douanes

Caserne des Douanes – Bâtiment A – 56 boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille